

AUTORITE DE REGULATION DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES ET DES POSTES



DIRECTION GENERALE

DIRECTION DES RADIOCOMMUNICATIONS ET NORMALISATIONS

Service des Agréments & Informatique

N° _____/ARCEP/DG/DRN/SAI/2020

CERTIFICAT D'AGREMENT DES EQUIPEMENTS TERMINAUX DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

Nous, **SADICK BASSI LOUGOUMA**, Directeur Général de l'ARCEP ;

- Vu la Loi N° 013/PR/2014 du 14 mars 2014, portant régulation des Communications Electroniques et des Activités Postales ;
- Vu la Loi N° 014/PR/2014 du 21 mars 2014, portant sur les Communications Electroniques ;
- Vu le Décret N° 1606/PR/PM/MPNTIC/2014 du 16 décembre 2014, portant Organisation et Fonctionnement de l'ARCEP ;
- Vu le Décret N° 0841/PR/MPNTIC/2019 du 14 juin 2019, portant nomination à des postes de responsabilité de l'ARCEP ;
- Vu l'Arrêté N° 036/MPNTIC/SG/2011 du 10 août 2011 fixant les modalités et procédures d'Agrément des Equipements Terminaux des Télécommunications ;
- Vu les dossiers techniques et administratifs présentés par _____ pour le compte de _____ pour l'agrément de :

Equipement:

Marque:

Modèle.....:

Fabricant:

Accordons, pour une période de cinq (05) années renouvelables sur demande le certificat d'agrément à

L'agrément est personnel et peut être retiré à tout moment s'il en est fait un usage prohibé.

Date limite de validité :

Délivré à N'Djamena, le



Le Directeur Général